

# Vos droits

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Génération plus : bien vivre son âge**

Band (Jahr): - **(2012)**

Heft 38

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# Quand retirer des sous coûte de l'argent

«Pourquoi Postfinance me retire-t-il 2 fr. pour un retrait au bancomat et 1 fr. pour un extrait de compte mensuel sur papier?»

Rémy, Sion (VS)



Kokhanchikov



**Nadia Thiongane**  
Responsable politique économique  
Fédération romande des consommateurs

Après de l'établissement qui a émis votre carte de débit, vous pouvez retirer gratuitement de l'argent, que ce soit au guichet ou au bancomat. Par contre, si vous utilisez un bancomat d'un autre établissement, celui-ci va facturer à votre banque des frais d'utilisation de son matériel. Et ces frais vous seront ensuite facturés. Il y a quelques années, certaines banques fermaient encore les yeux sur ces infidélités. Aujourd'hui, les frais vont de 20 centimes (Banque Migros) à 2 francs dans la majeure partie des établissements. Seules les banques cantonales entre elles pratiquent encore la gratuité de l'utilisation des bancomats sur tout leur réseau en Suisse.

Les frais bancaires sont complexes et peu transparents, ce qui explique que de nombreux consommateurs ne les découvrent qu'au moment du relevé mensuel, une fois le solde déduit de frais de gestion de comptes et taxes pour opérations de paie-

ment. Le geste peut paraître peu commercial puisqu'on paie pour avoir accès à son propre argent, mais les banques sont libres de pratiquer les tarifs qu'elles souhaitent. Seul moyen d'y échapper, ou du moins de les réduire, changer sa façon d'utiliser son compte bancaire ou carrément changer de banque.

## Faire le travail soi-même

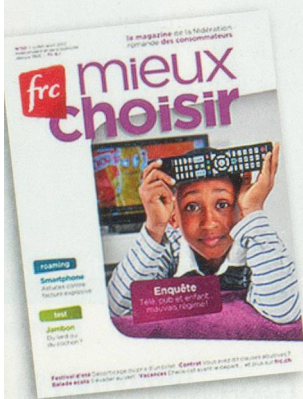
Les différents comparatifs bancaires que la FRC a effectués montrent que les grandes banques (ex: USB, Credit Suisse) sont généralement plus chères que les établissements dits cantonaux ou de proximité. L'option e-banking est meilleur marché que la gestion traditionnelle puisque les clients effectuent une partie du travail eux-mêmes. Et tant pis pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec l'informatique!

Les banques favorisent les clients qui mettent «tous leurs œufs dans le même panier». Elles vont les récompenser en offrant

les frais de gestion si un seuil minimum de patrimoine au sein du même établissement est atteint (ex.: 7500 francs à Postfinance, 15 000 francs à la Banque Coop).

Les banques calculent leurs tarifs sur le principe des forfaits. Votre compte vous coûte un montant déterminé de frais de gestion. Pour ce montant, vous avez le droit d'utiliser un certain nombre de prestations (ex.: ordre de paiement, ordre permanent, débits directs). Au-delà, elles seront facturées en sus.

Il vaut la peine de comparer les établissements, car les frais pratiqués peuvent passer du simple au quadruple. Pour ce faire, établissez votre profil d'utilisateur en vous basant sur vos relevés de compte et définissez ainsi quelles prestations vous utilisez et en quelle quantité. Vous pouvez faire une première sélection en vous basant sur des critères comme votre lieu de domicile si l'accès à une succursale à proximité est important pour vous.



## Offre pour les abonnés de *Généralions Plus*

Découvrez gratuitement le dernier numéro de *FRC Mieux choisir*:

Nom

Prénom

Rue/N°

NPA/Localité

A renvoyer à FRC, rue de Genève 17, Case postale 6151, CH - 1002 LAUSANNE - Fax: 021 331 00 91

Il est aussi possible de profiter de cette offre en envoyant un email à [info@frc.ch](mailto:info@frc.ch) avec vos coordonnées et la mention «offre *Généralions Plus*».